



Direction de l'instruction publique et de la culture
Office de l'école obligatoire et du conseil

Structures d'accueil durant les vacances scolaires dans le canton de Berne : chiffres pour l'année scolaire 2023-2024¹

1. Vue d'ensemble

Nombre de communes proposant une structure d'accueil durant les vacances		41
Nombre de communes participant à ces structures		64
Nombre total d'enfants pris en charge		7 059
Nombre de jours de prise en charge ²		44 476
Coût total de toutes les offres		CHF 7.11 mio.
...Total contribution cantonale	19 %	CHF 1.36 mio.
...Total participation des communes	62 %	CHF 4.38 mio.
...Total recettes des émoluments versés par les parents	19 %	CHF 1.36 mio.

Selon la commune, les recettes provenant des émoluments versés par les parents se montent à environ 22 à 65 francs par jour de prise en charge, soit à 49 francs en moyenne (médiane).

Accès aux structures d'accueil durant les vacances scolaires

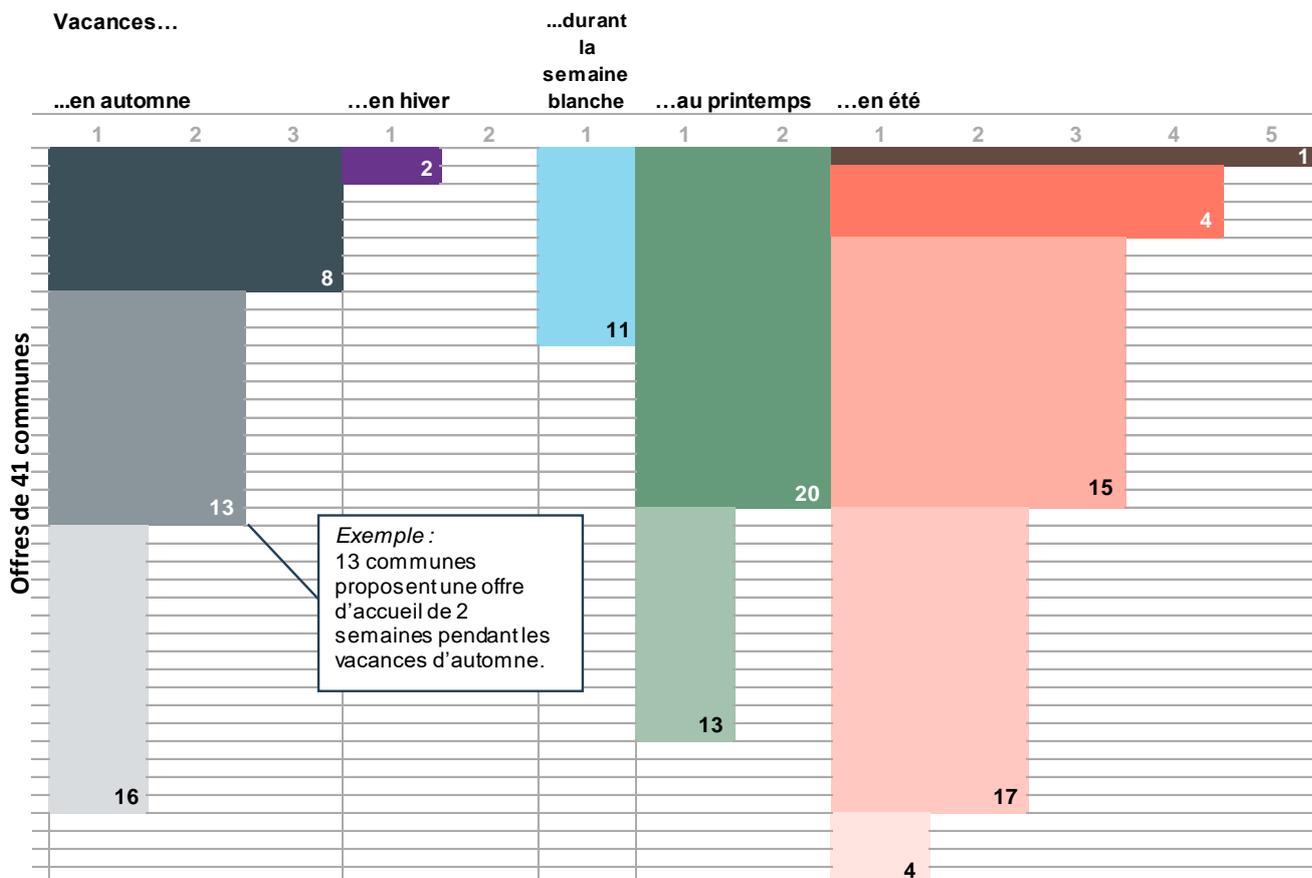
Au total, 60 % des enfants en âge scolaire, soit 64 310 enfants, habitent dans l'une des 81 communes proposant une prise en charge durant les vacances scolaires.

Les données chiffrées figurant dans le présent document se basent sur les 41 offres proposées dans 64 communes que le canton a subventionnées durant la période 2023-2024.

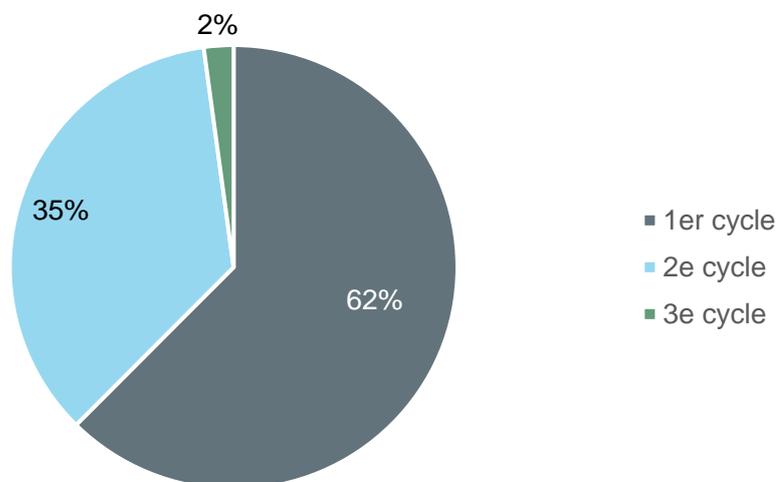
¹ Structures d'accueil durant les vacances proposées par des communes recevant des contributions cantonales (art. 20a à 20e de l'ordonnance sur l'école obligatoire).

² 1 jour de prise en charge = 1 enfant fréquente une offre pendant une journée entière.

2. Nombre de semaines de vacances comprenant des offres d'accueil durant les vacances

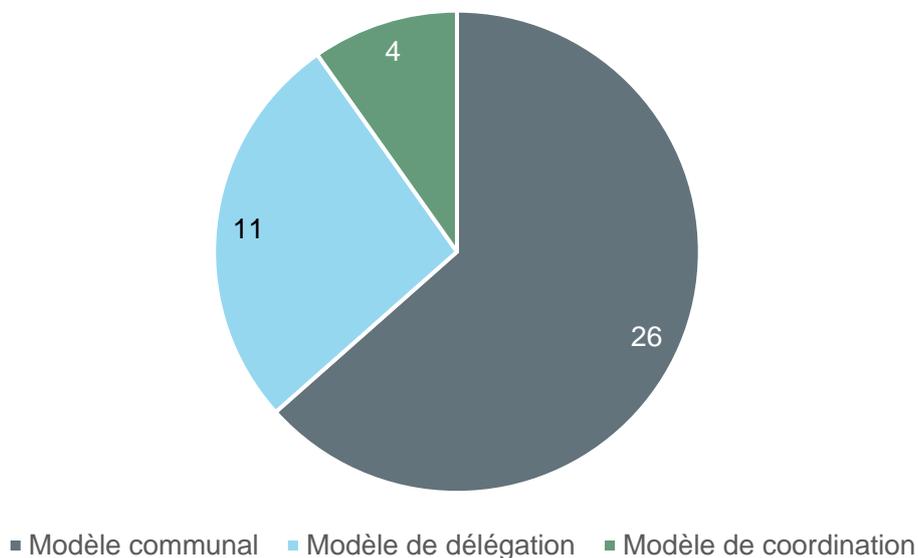


3. Répartition des enfants au sein des structures d'accueil durant les vacances³

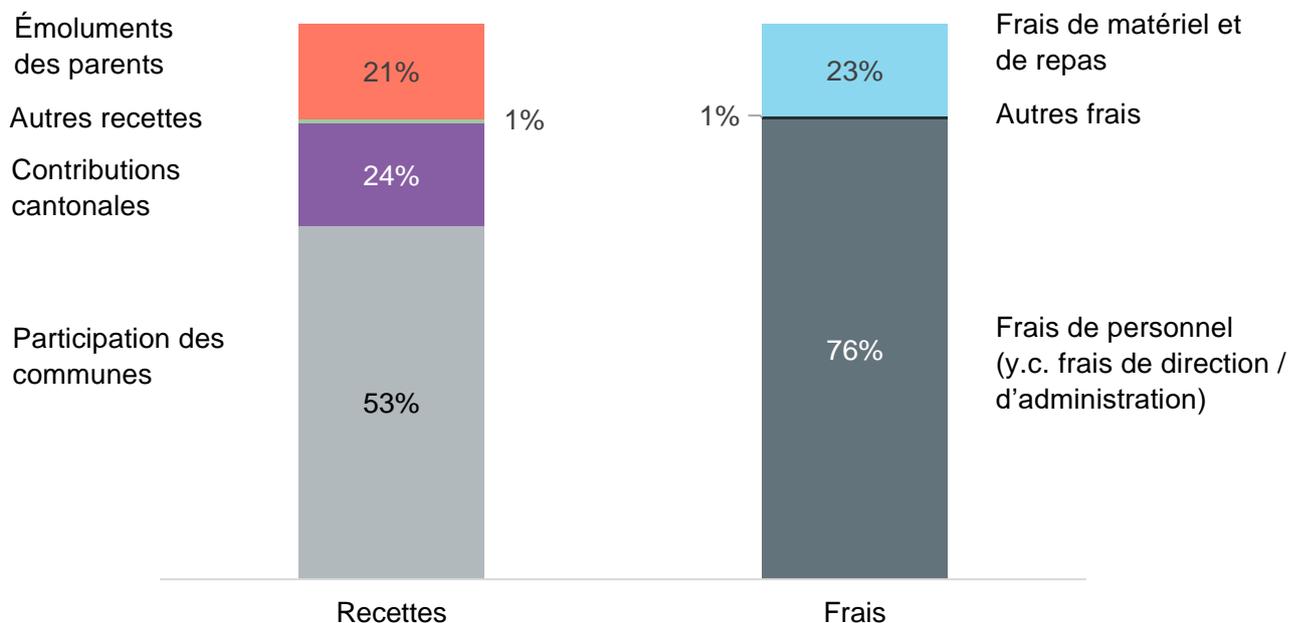


³ 1^{er} cycle (école enfantine à 4H) ; 2^e cycle (5H à 8H) ; 3^e cycle (9H à 11H)

4. Modèles de structures d'accueil durant les vacances⁴



5. Structure des coûts des communes proposant les modèles communal et de coopération

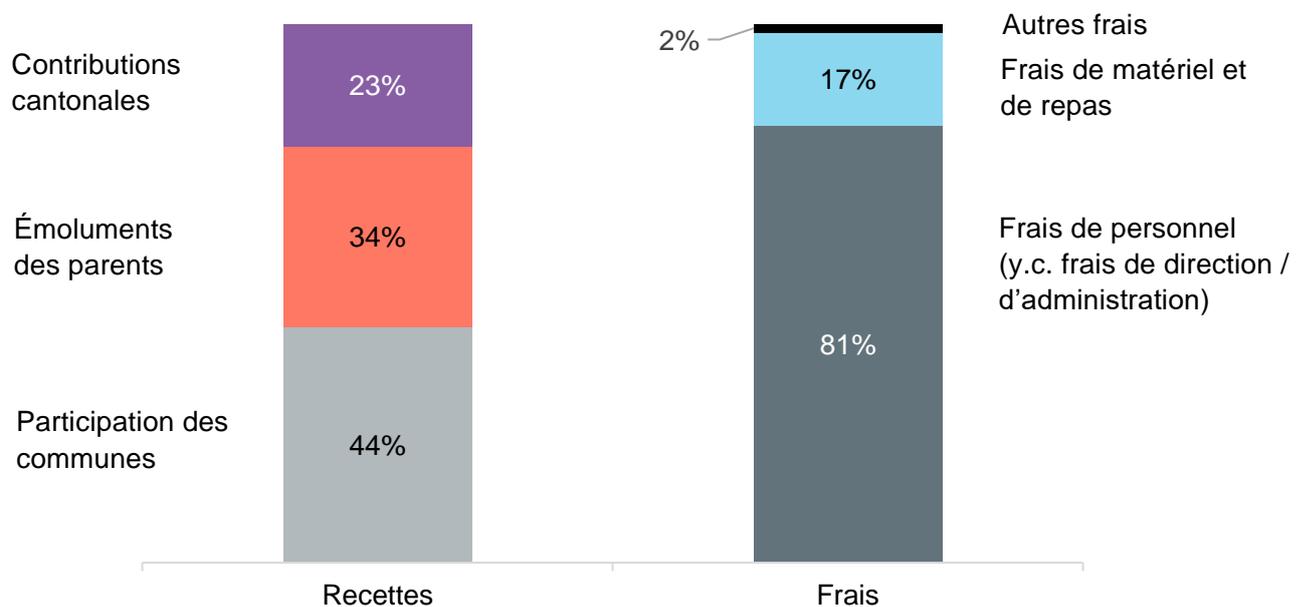


⁴ Modèle communal : l'offre est proposée par la commune.

Modèle de délégation : l'offre est proposée par une institution externe mandatée par la commune.

Modèle de coopération : l'offre d'accueil durant les vacances proposée par la commune comprend des offres d'autres associations et institutions (privées).

6. Structure des coûts des communes proposant le modèle de délégation



cvb, juin 2025